

Appel à projets Paris Fabrik 2023

Ce document est susceptible d'être mis à jour

Dernière mise à jour le 26 mai 2023.

Général

Une action peut-elle être labélisée ParisFabrik sans demande de financement ?

Oui, une demande de labellisation est possible sans demander de financement. Celle-ci permet d'être associé aux événements et une mise en visibilité via la communication effectuée par l'équipe ParisFabrik. Si vous souhaitez faire une demande de labellisation sans subvention, vous devez remplir le même dossier de candidature.

La formation doit-elle complémentaire à l'offre de droit commun ?

Les projets déposés doivent être en complémentarité des dispositifs collectifs de formation de droit commun (Région, OPCO, Pôle Emploi). Ils n'ont pas vocation à s'y substituer. La complémentarité des formations proposées s'entend en termes de métiers cibles, de populations cibles, de contenus pédagogiques, de méthodes d'apprentissage et enfin de calendrier des actions. Si le projet de formation de votre organisme a été retenu sur un marché public, il n'est pas éligible. Par contre, si vous proposez un projet en POEC ou POEI, vous pouvez candidater à l'AAP ParisFabrik sur des dépenses non liées aux coûts pédagogiques.

Si vous êtes lauréat d'un appel à projets public, par exemple du Conseil Régional d'Ile-de-France, vous devrez respecter le seuil de cofinancement public maximum imposé par ce dernier qui est indiqué dans votre convention.

Une structure peut-elle proposer plusieurs formations dans le cadre de ParisFabrik ?

Oui, si vous proposez plusieurs projets, vous devrez remettre un dossier de candidature pour chaque projet et donc une demande sur Paris Asso par projet.

Quel est le budget de l'appel à projets ?

Le budget de fonctionnement est de 450 000€ et un budget d'investissement inférieur pourra être mobilisé.

Public

Les jeunes de 16 à 18 ans sont-ils un public éligible ?

Oui, le public 16-18 ans est un public éligible, s'il est inscrit au service public de l'emploi.

Les actions peuvent-elles être à destination de réfugiés ?

Oui, les actions peuvent être à destination du public réfugié.

Éligibilité des actions

Si un organisme de formation propose aux publics de s'inscrire soit à toute la formation, soit à certains modules uniquement, comment comptabiliser le nombre de bénéficiaires ?

Vous devez retenir le nombre total d'apprenants formés.

Quelles sont les structures éligibles à l'appel à projets ?

Les structures éligibles, comme mentionné dans l'article 1 du règlement de l'appel à projets. Si votre structure ne dispose pas de ce statut, il est possible de candidater en consortium avec une structure éligible comme chef de file.

Le chef de file doit-il détenir obligatoirement (ou en phase de détention) un numéro de déclaration d'activités ?

Le chef de file doit obligatoirement être une structure éligible à l'appel à projets, s'il n'a pas de NDA il doit candidater avec un organisme de formation.

Les métiers du numérique sont-ils éligibles ?

Les formations aux métiers du numérique, liés au développement, à la cybersécurité et au marketing digital sont à déposer à l'appel à projets ParisCode clôturé pour 2023. Les informations sont disponibles sur la page suivante [Se former aux métiers du numérique avec ParisCode - Ville de Paris](#)

Mon projet peut concerner plusieurs appels à projets, lequel choisir ?

Si votre projet peut concerner plusieurs appels à projets, vous pouvez contacter l'équipe par mail à DAE-Parisfabrik@paris.fr afin d'être orienté.

Des formations déjà existantes peuvent-elles être proposées ?

L'appel à projets peut soutenir des parcours de formation déjà existants.

Est-il possible de proposer une session de formation déjà démarrée ?

Oui, en précisant des premiers éléments de bilan tels que le profil des stagiaires.

Les parcours de découvertes de métiers, sas de recrutement des apprenant-es sont-ils éligibles dans le cadre de l'appel à projet ?

Les formations pré-qualifiantes sont éligibles, les débouchés vers l'emploi ou des suites de parcours devront être identifiés.

Les actions visant uniquement à remobiliser les publics ne sont pas éligibles.

Durée et calendrier

Quelle peut-être la durée des formations ?

Une convention est signée entre votre structure et la Ville de Paris, d'une durée d'un an, les formations doivent avoir lieu durant la durée de celle-ci.

Y a-t-il des exigences concernant les dates de sessions ?

Les sessions peuvent débuter avant novembre 2023, mais sans aucune certitude de la labellisation / subvention ParisFabrik, car le Conseil de Paris ne sera pas encore passé. Les sessions devront avoir démarré avant octobre 2024 (date de fin de la convention entre la structure et la Ville de Paris).

Certification POEC

Les formations doivent-elles être certifiantes ? Et dans le cas d'une POEC ?

Non, il n'y a pas d'obligation de certification pour les formations.

Existe-t-il une liste des titres acceptés pour la POEC ?

Il est conseillé de vous rapprocher de l'OPCO du secteur visé afin de connaître les modalités en vigueur.

Financement des projets

Quel est le montant minimum de cofinancement exigé ?

Vous devez prévoir un ou des cofinancements en complément de votre demande de financement à la Ville. Il peut s'agir d'une demande à des structures privées comme une fondation, ou publiques (État, fonds européen,) ou de l'autofinancement. Il n'y a pas de montant minimum.

Quel est le montant maximal de subvention octroyé pour chaque projet ?

Il n'y a pas de fourchette de subvention accordée par projet.

Est-il possible de déposer plusieurs demandes de subventions si le projet est différent ? Par exemple, le chef de file peut-il présenter un second projet qui cible un public différent et qui nécessite un dispositif d'accompagnement sur mesure ?

Oui, vous pouvez déposer autant de demande que vous le souhaitez. Pour chaque demande, il faudra déposer un projet sur ParisAsso avec un dossier de candidature.

Quand sera versée la subvention ?

Si le projet est retenu et voté par le Conseil de Paris de novembre. La totalité de la subvention est versée juste après cette échéance, soit fin novembre 2023 ou début décembre en une fois.

Évaluation des actions

L'alternance est-elle une sortie positive ?

Oui, l'alternance est considérée comme une sortie positive à l'issue des actions de formation.

Contact

Comment vous contacter ?

Les contacts se font essentiellement par mail, sur la boîte générique dédiée : DAE-Parisfabrik@paris.fr.

Des rendez-vous téléphoniques avec l'équipe ParisFabrik sont également possibles sur demande pour échanger sur les dossiers.